

Concours pour le remboursement des frais de colloque et conférence pour étudiant.e.s des cycles supérieurs en anthropologie

Les étudiant.e.s des cycles supérieurs en anthropologie sont invités à participer, dans la mesure où leurs travaux le permettent, à des colloques internationaux et nationaux. Ce concours vise à aider les étudiant.e.s en leur remboursant les frais de déplacement.

Les demandes seront évaluées deux fois par année: **15 octobre** et **15 mars**. Les demandes peuvent être faites pour des déplacements futurs (**6 mois ou moins**) ou pour des déplacements déjà effectués (**rétroactif au 1er mai 2022 pour le concours d'octobre 2022**). Chaque étudiant.e n'est éligible qu'à un seul remboursement par année scolaire (septembre à août).

1. Admissibilité

- Être étudiant.e inscrit.e au doctorat ou à la maîtrise en anthropologie lors de la soumission de la demande et lors du voyage pour lequel un financement est demandé (les étudiant.e.s en suspension ne sont pas éligibles).
- Participer à un colloque scientifique en y présentant une communication de recherche.
- Avoir la preuve que leur communication a été soumise ou acceptée.
- Être soutenu par le directeur de recherche.

2. Critères de sélection

- Niveau d'étude
- Importance du congrès (international, national, provincial, etc.)
- Degré d'implication (organisateur de session, participant, etc.)
- Besoins financiers/autres
- Qualité de la lettre du directeur

3. Éléments constitutifs du dossier

- Preuve de participation/implication au congrès (par ex. un programme préliminaire)
- Documents attestant du caractère international, national, etc., du congrès
- Résumé de la présentation
- Lettre d'appui du directeur qui spécifie 1) l'importance du congrès, 2) l'importance de la participation de l'étudiant, 3) les autres fonds disponibles pour le déplacement
- Un CV court, mais qui détaille les publications, les présentations, les bourses obtenues et le montant accordé, ainsi que les emplois récemment occupés
- Un estimé détaillé (transport, logement, etc.) des dépenses prévues

4. Montant alloué

- Le montant maximum alloué plafonne à \$750, mais des montants plus petits peuvent être alloués selon la destination, la demande, etc. **Il ne s'agit pas d'une bourse, mais d'un remboursement sur présentation de factures.**
- Sont autorisés les frais de déplacement (incluant une compensation carbone), de logement et de repas, ainsi que les frais d'inscription au colloque. D'autres types de dépenses peuvent être proposés, mais sont sujettes à approbation du département.

5. Modalité

- L'étudiant.e doit envoyer son dossier, le tout dans un seul document PDF, par courriel à Lyne Malboeuf (TGDE des cycles supérieurs) et à Adrian Burke (professeur responsable des cycles supérieurs) avant la date limite.
- Dans le cas d'une réponse favorable, l'étudiant est remboursé sur présentation des factures originales et du formulaire de dépenses.
- Si ce n'est pas déjà fait, l'étudiant doit aussi présenter la preuve de l'acceptation de sa communication.

* La Direction des affaires internationales et la FAÉCUM offrent des bourses pour assister aux colloques.

<https://international.umontreal.ca/financement/financement-externe-de-la-mobilite/>

<http://www.faecum.gc.ca/ressources/documentation/bourses-subsventions-et-prix/description-programme-d-aide-au-rayonnement-du-savoir-etudiant-des-cycles-superieurs-parsecs>